

LA LETTRE SYNADIET

BULLETIN TRIMESTRIEL DU SYNDICAT NATIONAL DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES



L'ÉDITO DE CHRISTELLE CHAPTEUIL, PRÉSIDENTE

La santé au naturel : entre tradition et modernité

La consommation de denrées alimentaires s'est nettement orientée vers le naturel au cours des dernières années. Notre marché en témoigne, avec une croissance forte des produits à base de plantes. Ainsi, les compléments alimentaires à base de plantes affichent une croissance de +10%/n-1 en pharmacie à fin juillet 2018 (cumul annuel mobile, source IQVIA).

Effet de mode ou tendance de fond ? Il semblerait que l'entretien de la santé « au naturel » soit bien intégré dans la démarche de prévention santé des consommateurs.

On devrait donc se réjouir que la prévention se concrétise dans les habitudes, au moyen de produits naturels. Et comme tout engouement suscite débat, les plantes prennent le relais des vitamines et des minéraux dans les discussions.

Il suffirait de « bien manger » pour n'avoir besoin d'aucun complément alimentaire.

Encore faudrait-il que « bien se nourrir » soit mis en application, et que l'on ait conscience que l'essentiel des compléments contient désormais des plantes, qui n'ont pas de contribution

nutritionnelle, mais apportent une aide sur le plan physiologique. Considérées comme une « solution douce », les plantes répondent utilement à certains désagréments du quotidien, avant de se tourner vers une solution médicamenteuse. Leur efficacité est parfois questionnée : leurs allégations sont en attente, elles bénéficient de moins de publications scientifiques que les molécules de synthèse et les connaissances sont récentes.

“LA MÉDECINE MODERNE S'EST APPUYÉE SUR LES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES DES PLANTES...”

Cependant, les plantes sont à l'origine du médicament. 60% des médicaments chimiques du marché seraient issus ou dérivés de plantes et substances naturelles. La médecine moderne s'est appuyée sur les connaissances traditionnelles des plantes.

En France comme en Europe, la filière des plantes se structure et constitue un secteur d'avenir.

Il est désormais essentiel de faire évoluer les visions et de trouver un cadre pour que ces produits de santé naturels soient reconnus dans leur utilité comme dans leur sécurité, et d'accepter que le médicament ne soit pas l'unique solution lorsque l'on parle de santé et d'efficacité.

La santé est l'état de bon fonctionnement de l'organisme (Larousse).



synadiet

Syndicat National des Compléments Alimentaires

SYNADIET ET VOUS
RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS
DE LA PROFESSION... pages 2-3

ACTUALITÉS
HUILES ESSENTIELLES, ÉCLAIRAGE
ARTICLE 8... page 4-5

FOCUS
LES COMPLÉMENTS
ALIMENTAIRES BIO... pages 6-8

EUROPE
EHPM,
ÉLECTIONS EUROPÉENNES... page 9

AGENDA
ÉVÉNEMENTS À VENIR
page 10

ADHÉRENTS
NOUVEAUX ADHÉRENTS... page 11

QUESTIONS - RÉPONSES
QUESTION D'ADHÉRENT... page 12

SYNADIET & VOUS



UNE PRÉSENCE ACCRUE DANS LES ÉVÉNEMENTS DE LA PROFESSION :

par **Claire Guignier** - Synadiet

Afin d'aller à la rencontre de ses adhérents et d'accroître sa visibilité, Synadiet participe aux événements structurants de la profession. Pharmagora Plus, Vitafoods, NutriForm Business Days, Natexpo, Journées aliments santé... les rendez-vous sont nombreux et le syndicat s'y implique.

Retour sur les derniers événements.



Lors de Vitafoods, et pour la première fois cette année, Synadiet a tenu un stand au sein du village français organisé par Business France.

Cet emplacement a permis au syndicat d'être idéalement situé à proximité d'un grand nombre de ses adhérents. Les trois jours ont été rythmés par les rendez-vous professionnels, les réponses aux questions de nos membres, et la prospection de nouveaux adhérents.

D'autre part, nous en avons profité pour organiser un « moment Synadiet » pour nos adhérents. Cet événement a été l'occasion pour chacun de se retrouver et d'échanger en toute simplicité autour d'un verre.

En plus de trois permanentes de Synadiet, et de la présidente du syndicat, la majorité des administrateurs se sont déplacés pour l'occasion. Cette forte présence a permis de rencontrer près de 200 personnes pendant ces trois jours.

En parallèle, deux stagiaires sont venus assister aux conférences de Vitafoods afin de pouvoir transmettre des comptes-rendus aux adhérents qui n'auraient pas pu s'y rendre.



Pour cette deuxième édition, Synadiet était partenaire du congrès international des compléments alimentaires qui s'est tenu les 19 et 20 septembre 2018. L'événement était une nouvelle fois un succès, alliant des conférences réglementaires, innovations, marketings, scientifiques... Michel Horn, président de l'EHPM, a ouvert les deux jours de conférences et Christelle Chapeuil, présidente de Synadiet a clôturé le congrès. Par ailleurs, Synadiet, représenté par deux de ses administratrices, Christelle Chapeuil et Marie-Pascale Legrand, est intervenu pendant le congrès sur le sujet de l'export.

Alliant avec équilibre des conférences de qualité avec des temps de networking, le congrès a permis aux participants de se tenir informer des actualités du secteur et de développer leur réseau professionnel.



Pour la première fois en 2018, le salon Natexpo, nouvellement annualisé, s'est tenu en région, à Lyon. Cette nouveauté a su séduire les participants et les visiteurs qui ont tous salué la qualité des échanges eus à l'occasion de ce salon des professionnels de la bio. Tout au long des deux jours, Synadiet a animé le forum des compléments alimentaires, lieu d'échange et de conférences réglementaires, marché,

et tendances. Au centre du village des compléments alimentaires, le forum a attiré de nombreux visiteurs et a permis à Synadiet de répondre aux questions techniques des entreprises présentes.

Avec 700 exposants, 9 600 visiteurs, et plus de 800 rendez-vous d'affaires, cette édition a été un succès, à l'image du dynamisme de la bio.



Les Journées Aliments Santé se sont déroulées les 20 et 21 juin 2018 à La Rochelle. Afin de maintenir une présence du secteur des compléments alimentaires dans ce rendez-vous biennuel, Synadiet a animé et est intervenu aux côtés de Phytolia et de l'INRA dans une conférence sur « Les compléments alimentaires à base de plantes : des critères de qualité de la production à la consommation ».

Cette intervention et l'interview qui a suivie, ont permis de passer en revue les attentes des consommateurs, la réglementation des compléments alimentaires à base de plantes, les techniques de traçabilité et la biodisponibilité des produits. Par ailleurs, Nicolas Cappelaere, vice-président de Synadiet, est intervenu dans une conférence sur la normalisation afin de présenter la norme AFNOR pour les produits pour sportifs.

INTERVIEW D'ÉLODIE VEYRET

par **Claire Guignier** - Synadiet

EN TANT QUE RESPONSABLE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE SYNADIET, VOUS RÉPONDEZ AUX QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES DES ADHÉRENTS, EN QUOI CONSISTE CE TRAVAIL ?

Ce service vient compléter le travail de veille et d'alerte de Synadiet. Je me tiens à la disposition des adhérents pour les aider dans leur analyse réglementaire.

Dès que les adhérents ont des questions sur les problématiques réglementaires qu'ils rencontrent au quotidien, ils peuvent les envoyer au syndicat et je leur réponds.

Je traite alors de problématiques aussi variées que celles liées à l'étiquetage, la formulation, l'enregistrement, les précautions d'emploi ou celles rencontrées suite à un contrôle des autorités...

QUEL EST LE CHAMP D'ACTION DE CE SERVICE ? RÉPONDEZ-VOUS À TOUTES LES QUESTIONS ?

Je réponds à toutes les questions réglementaires d'ordre général comme celles sur l'autorisation d'un ingrédient, ou sur les mentions d'étiquetage.

Lorsque la question porte sur un autre pays, je fais appel à l'EHPM ou à d'autres syndicats nationaux comme FEDERSALUS et NAREDI. Il m'arrive également de me rapprocher des autorités, lorsqu'aucune réponse n'a encore été apportée officiellement aux questions qu'on me pose.

Cependant, je ne remplace pas un consultant réglementaire. En effet, je ne réponds pas aux questions spécifiques à un produit fini comme la relecture détaillée des formules ou des packagings. Pour ces questions, je transmets aux adhérents la liste des consultants réglementaires adhérents à Synadiet.

QUELS SONT LES SUJETS QUI REVIENNENT SOUVENT DANS LES QUESTIONS DES ADHÉRENTS ?

Je reçois beaucoup de questions sur l'étiquetage, les précautions d'emploi liées aux plantes, les ingrédients autorisés ou non dans les compléments alimentaires et sur l'enregistrement des produits. Les adhérents m'interrogent également sur les sujets d'actualité comme par exemple l'article 8 du règlement (UE) 1925/2006.

COMMENT EST-CE QUE CE TRAVAIL DE SUPPORT S'INSCRIT DANS LE RESTE DE VOTRE TRAVAIL ?

Ce travail de support nourrit toute l'action réglementaire de Synadiet. Ainsi, lorsqu'une question est récurrente, ou lorsque les autorités nous apportent une nouvelle précision susceptible d'intéresser de nombreux adhérents, j'informe les membres via la veille ou un flash info.

J'agrèment également le contenu des formations Synadiet afin de l'adapter aux problématiques que rencontrent les adhérents. Enfin, ces remontées terrain nourrissent le travail d'influence de Synadiet et les demandes que l'on effectue aux autorités. Ainsi, il n'y a pas longtemps grâce à une question d'un adhérent, nous avons pu sécuriser l'autorisation d'enregistrement en article 15 d'une plante qu'on ne pouvait jusqu'alors qu'enregistrer en article 16.

Pour aller plus loin : Vous êtes adhérent Synadiet et avez une question réglementaire, envoyez votre question par email à nouscontacter@synadiet.org ou via le formulaire de contact présent sur le site www.synadiet.org

LES AFTERWORKS SYNADIET OU COMMENT ÉCHANGER EN TOUTE CONVIVIALITÉ

par **Claire Guignier** - Synadiet

Synadiet, c'est aussi un réseau, et les adhérents du Syndicat souhaitent en tirer le meilleur parti. C'est pourquoi, nous avons décidé d'organiser des afterworks.

LE PRINCIPE DE CES ÉVÉNEMENTS ?

Il s'agit de réunir nos adhérents en soirée autour d'un verre et d'un buffet dans une atmosphère conviviale qui facilite les échanges et crée un esprit d'appartenance. Pour l'occasion, un invité extérieur intervient sur un sujet d'actualité.

RETOUR SUR LE PREMIER AFTERWORK

Le premier afterwork s'est tenu à Paris le mercredi 11 juillet et a été un franc succès. Les quarante adhérents venus pour l'occasion se sont retrouvés autour de Christelle Chapeuil, présidente de Synadiet, et de Guillaume Cousyn, chargé de mission nutrition à la DGCCRF. Outre son intervention initiale, ce dernier est resté la majorité de la soirée afin de répondre à toutes les questions des personnes présentes.

DEUXIÈME AFTERWORK ET SUITES

Le 17 octobre, c'est le sénateur Joël Labbé qui nous a fait l'honneur d'intervenir lors de notre deuxième afterwork. Il a alors pu présenter aux adhérents de Synadiet, le rapport de la mission sénatoriale sur l'herboristerie et les plantes médicinales. Devant le succès de ces deux soirées, le syndicat va renouveler l'expérience de ces afterworks en 2019 avec de nouveaux lieux et de nouveaux invités.



ACTUALITÉ

PUBLICATION PAR SYNADIET D'UNE LISTE DE 64 HUILES ESSENTIELLES

par **Elodie Veyret** - Synadiet

Le marché des huiles essentielles est en plein boom. Les possibilités offertes par ce segment sont très intéressantes pour les entreprises du complément alimentaire. Cependant, il convient d'encadrer avec soin leur utilisation.

Certaines substances présentes dans les huiles essentielles doivent être déconseillées à certaines personnes à risque.

Il est donc primordial de définir des précautions d'emploi spécifiques et des mises en garde pour les produits en contenant, selon le profil de l'huile essentielle utilisée et de son interaction possible avec certains médicaments.

Afin d'accompagner les industriels dans l'utilisation sécurisée des huiles essentielles, le groupe de projet Huiles essentielles de Synadiet a travaillé avec le Dr Morel à la création d'une liste d'huiles essentielles. Celle-ci répertorie au total **64 huiles essentielles avec les doses journalières conseillées et les précautions d'emploi spécifiques associées.**

Publiée sur le site internet de Synadiet, elle a pour objectif d'aider les industriels à formuler les produits et à apposer les précautions d'emploi adaptées.

Le 10 décembre, la DGCCRF a publié la page Huiles essentielles de son site internet. La DGCCRF y indique que tout produit répondant à la liste Synadiet peut faire l'objet d'un enregistrement en article 15.

→ <http://www.synadiet.org/les-complements-alimentaires/quest-ce-que-cest/listes-synadiet-1-et-2-huiles-essentielles-doses>

ALCALOÏDES PYRROLIZIDIINIQUES

par **Orjeta Kuci** - Synadiet

Les alcaloïdes pyrrolizidiniques (APs) sont des toxines naturellement présentes dans une grande variété d'espèces végétales et affectent la faune sauvage, les animaux d'élevage et les humains. Ils sont synthétisés par les plantes, principalement par celles de la famille des Asteraceae, Boraginaceae et Fabaceae et constituent une défense contre les herbivores.

En 2011, l'EFSA a recommandé une consommation maximale de 0,35 µg d'alcaloïdes pyrrolizidiniques par jour par individu de 50 kg, pour des raisons de potentielle toxicité. Cette recommandation a été appliquée telle quelle par des pays comme l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche. Depuis, une réévaluation a été réalisée par l'EFSA en 2017 qui ramènerait à 1,185 µg le seuil maximal journalier.

La fixation du seuil maximal de 0,35 µg reste cependant une menace.

Plusieurs initiatives ont été prises au niveau des Etats Membres : L'Allemagne a mené plusieurs études d'identification et de classification des alcaloïdes pyrrolizidiniques qui lui ont permis de réaliser une cartographie. En France, la DGCCRF est en train de réaliser une enquête, qui a pour objectif le dosage des 17 alcaloïdes pyrrolizidiniques dans des produits finis via la méthode de dosage utilisée en Allemagne, la chromatographie liquide couplée à la spectrométrie de masse (LC-MS/MS).

Depuis 2017, Synadiet travaille avec Phytolia et l'Iteipmai sur ce thème à travers son groupe de travail sur les alcaloïdes pyrrolizidiniques. Un workshop a été

organisé par l'Iteipmai le 16 janvier dernier, une plateforme d'information européenne a également été créée pour l'échange de données, avec comme avantage de permettre la coordination des projets individuels.

À l'heure actuelle, si les alcaloïdes pyrrolizidiniques touchent plus particulièrement les acteurs pharmaceutiques pour lesquels il existe une limite réglementaire, il y a de fortes chances pour que ce sujet vienne impacter aussi les acteurs du complément alimentaire et de l'alimentaire (les producteurs, les extracteurs...).



ÉCLAIRAGE

PROCÉDURE ARTICLE 8 : PLUSIEURS INGRÉDIENTS MENACÉS

par **Elodie Veyret** - Synadiet

La procédure Article 8 du Règlement (CE) n°1925/2006 permet d'évaluer la sécurité d'utilisation d'une substance alimentaire et **peut entraîner son interdiction ou des restrictions d'utilisation.** Elle est applicable si une substance est ajoutée à un aliment et qu'elle présente un risque potentiel pour le consommateur. La Commission européenne peut en demander l'évaluation de sa sécurité par l'EFSA et décider en fonction de la positionner dans une des parties de l'Annexe III du règlement 1925/2006 : substances interdites (Partie A), substances soumises à restriction (Partie B), substances sous contrôle communautaire (Partie C). Lorsque la Commission positionne une substance en partie C, **les opérateurs ont alors un délai de 18 mois pour apporter des données complémentaires et permettre ainsi une réévaluation par l'EFSA.**

Aujourd'hui, cette procédure est une vraie menace pour notre secteur. En effet, depuis environ un an, des demandes d'évaluation de substances ou d'ingrédients contenant une substance via cette procédure émergent.

Depuis sa mise en place, 5 mandats ont été reçus par l'EFSA : ephedra, yohimbine, dérivés hydroxyanthracéniques, monacoline K de levure de riz rouge, et catéchines de thé vert.

Deux ingrédients sont actuellement particulièrement sur la sellette suite à la publication des avis de l'EFSA :

- **Les Dérivés hydroxyanthracéniques (HAD)** contenus dans différentes plantes : rhubarbe, aloe vera, séné... Suite à la publication de l'avis de l'EFSA en janvier, la Commission a présenté sa position aux Etats membres sur ces plantes : interdiction de l'utilisation de l'aloé vera dans les compléments alimentaires à des fins laxatives ; toutes les autres plantes à HAD seront, elles, placées sous contrôle communautaire. **Les opérateurs auront alors un délai de 18 mois**

pour apporter des données prouvant la sécurité de ces plantes et permettre leur réévaluation par l'EFSA. Si les Etats membres valident cette position, le texte sera présenté au Parlement européen pour validation.

En cas d'adoption, l'interdiction prendra effet dans les 20 jours suivant la publication.

- **Monacoline K de la levure de riz rouge**, l'EFSA a rendu son avis sur leur sécurité le 3 août, le Panel a conclu **qu'il n'était pas en mesure de fixer une dose journalière sans effet nocif pour la santé.** La Commission doit maintenant, sur la base de l'opinion de

l'EFSA, se positionner sur cette substance. Il est très probable, qu'au regard des préoccupations de l'EFSA, la Commission décide de l'interdire, d'inclure des restrictions ou de la placer sous contrôle communautaire.

Si la nécessité d'une telle procédure est reconnue, son application laisse cependant apparaître certains problèmes : les délais dans lesquels les parties prenantes sont consultées sont intenable,

les données empiriques liées à l'historique de la nutrivigilance sur les ingrédients ne sont pas prises en compte par l'EFSA, cette procédure est utilisée dans un domaine non harmonisé et sert alors, de facto, à arbitrer entre les positions des différents Etats membres.

C'est pourquoi, nous demandons la mise en place d'un processus officiel pour que l'industrie puisse transmettre des données à la Commission européenne avant de lancer une évaluation du risque. Par ailleurs, nous pensons qu'il convient d'engager un processus cohérent et transparent d'harmonisation de la réglementation européenne sur les produits à base de plantes, sur la base des travaux réalisés par les Etats membres.

LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES BIO



par Claire Guignier - Synadiet

La bio est omniprésente. Selon l'Agence bio, en 2017, le marché des produits alimentaires biologiques atteint plus de 8.3 milliards d'euros, soit une augmentation de 17 % en un an. La bio représente aujourd'hui 4.4 % de la consommation générale de produits alimentaires des Français. Le secteur des compléments alimentaires n'échappe pas à cette tendance de fond.

LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES BIO, UNE CROISSANCE AU NATUREL

Et quelle croissance ! Les ventes de compléments alimentaires en magasins bio sont en croissance de 6.2 % et les ventes de compléments alimentaires bio en pharmacie et parapharmacie sont en croissance de 9.9 % avec un chiffre d'affaires de 53 millions d'euros. Ils sont très majoritairement à base de plantes (75.5 % d'entre eux) puis de produits de la ruche (13.3 %).

Ainsi, en pharmacie et parapharmacie, 14 % des compléments alimentaires à base de plantes, et 25 % des compléments alimentaires à base de produits de la ruche vendus sont bio¹.

Cette part de marché ne cesse d'augmenter sous l'impulsion d'un consommateur en recherche de naturel. Selon l'Agence Bio, 85 % des Français estiment important de développer l'agriculture biologique : d'abord parce qu'elle contribue à préserver l'environnement (91 %) ; ensuite, parce que les produits qui en sont issus sont plus naturels, sans produits chimiques de synthèse (88 %), et que leurs qualités nutritionnelles sont mieux préservées (81 %)².

Dans notre secteur, aussi, cette tendance se ressent dans l'ensemble de la chaîne de production. Selon France Agrimer, 12 % de la production française de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) est biologique. Cela représente près de 7000 ha et plus de 2000 exploitants. Le nombre d'exploitations bio en PPAM est en croissance de 14 % en 2017 vs 2016. Il s'agit de la croissance la plus importante pour les différentes productions végétales françaises. En 10 ans, la surface agricole de PPAM bio a quasiment doublé et le nombre de producteurs a presque triplé³.

Les principales PPAM cultivées en bio en France sont entre autres la lavande, le lavandin, le thym, la sauge officinale, la coriandre, la mélisse, la menthe poivrée, la camomille romaine, et le safran.

DES PRODUITS À LA CROISÉE DE DEUX RÉGLEMENTATIONS

Un complément alimentaire bio doit à la fois répondre à la réglementation des compléments alimentaires et à la réglementation bio. Un produit conforme est donc le fruit d'un juste équilibre à la

croisée de ces deux réglementations⁴. Et cette réglementation évolue régulièrement.

Le nouveau règlement Bio (UE) 2018/848 a été adopté et entrera en vigueur en janvier 2021. Les nouvelles modifications apportées par ce texte sont, en premier lieu l'extension du champ d'application des règles à de nouvelles gammes de produits comme les huiles essentielles. Viennent ensuite l'interdiction des nanomatériaux manufacturés, une évolution des règles encadrant les importations, une transition vers les semences 100% bio, une définition de la notion de variétés biologiques, l'introduction de dérogations au contrôle annuel, le maintien, jusqu'en 2031, de la possibilité pour quelques pays nordiques de certifier en bio des cultures hors-sol, et la simplification du système pour les agriculteurs.

QUELLES PERSPECTIVES ?

Outre la volonté des consommateurs de se tourner vers des produits les plus naturels possibles, il y a une volonté des institutions de soutenir et encourager la bio. Le 5 avril, le ministre de l'Agriculture a dévoilé son objectif pour 2022 : 15 % des surfaces agricoles nationales consacrées au bio. Avec 1.1 mds € consacrés au nouveau programme Ambition Bio 2022, le Gouvernement réfléchit notamment à mettre en place un fonds d'indemnisation des producteurs dont les exploitations ont subi une contamination extérieure les empêchant de valoriser leur production dans les circuits biologiques. Il prévoit également de favoriser la structuration des projets de filières.

Et si la bio était appelée à élargir son champ d'action ? Au-delà du naturel, les consommateurs sont en recherche d'une alimentation locale, éthique, sociale. Pour répondre à ce souhait, le 19 juin dernier, dans son avis sur les signes officiels de qualité, le Conseil économique et social proposait d'expérimenter la création d'un signe « agriculture biologique locale et équitable ». Ce sigle reprendrait les caractéristiques agronomiques actuelles de l'agriculture biologique, en y ajoutant d'autres critères parmi lesquels la proximité entre les lieux de production, de transformation et de commercialisation ainsi que la prise en compte de l'analyse du cycle de vie.

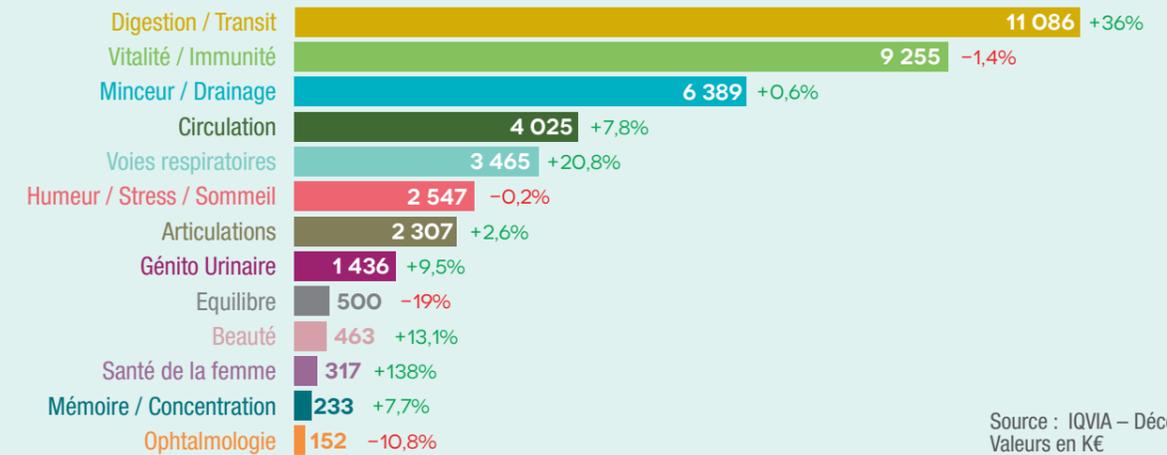
¹ IQVIA, décembre 2017

² Baromètre 2018 Agence Bio

³ Audition de France Agrimer au Sénat ; www.agencebio.org

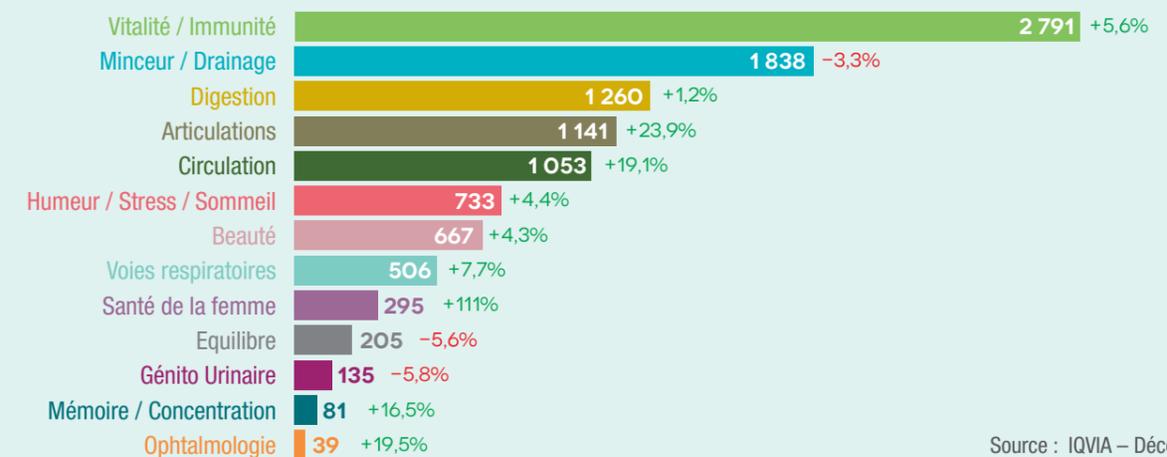
⁴ Pour en savoir plus sur la réglementation des compléments alimentaires bio, consultez la fiche « les compléments alimentaires bio, à la croisée de deux réglementations » sur le site de Synadiet

RÉPARTITION DES VENTES EN PHARMACIE DE COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES BIO



Source : IQVIA – Décembre 2017
Valeurs en K€

RÉPARTITION DES VENTES EN PARAPHARMACIE DE COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES BIO



Source : IQVIA – Décembre 2017
Valeurs en K€

DÉTAIL PAR COMPOSITION DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES BIO EN PHARMACIE ET PARAPHARMACIE

Source : IQVIA – Décembre 2017
Valeurs en K€

COMPOSITION	CA 2016 (K€)	CA 2017 (K€)	PART DE MARCHÉ	CROISSANCE EN VALEUR (%)
Plantes	35 864	39 964	75,50%	11,4%
Produits de la ruche	6 744	7 031	13,28%	4,2%
Gemmothérapie	898	1492	2,81%	66,1%
Huiles Essentielles	1 323	1 399	2,64%	5,8%
Substances	1 208	978	1,85%	-19%
Vitamines & minéraux	925	916	1,73%	-0,9%
Super Fruits	796	613	1,16%	-23%
Produits de la mer	283	425	0,80%	50,2%
Ferments	109	89	0,17%	-17,9%
Autres	9	12	0,02%	37%
Omégas 3/6/9	3	8	0,01%	184,2%
TOTAL	48 161	52 927		9,9%



L'INTERVIEW DE CLAUDE GRUFFAT, PRÉSIDENT DE NATEXBIO

AVEC UNE CROISSANCE AUSSI IMPORTANTE DES PRODUITS BIO, COMMENT ENVISAGEZ-VOUS L'AVENIR POUR LE SECTEUR DE LA BIO ?

Le marché de la Bio vit une croissance de 18 à 20 % depuis 3 ans. La bio est un véritable phénomène de société.

Les raisons sont diverses : santé publique (89 % des Français considèrent la bio bonne pour la santé), refus des pollutions environnementales majeures liées entre autres aux pratiques de l'agriculture conventionnelle (92 % des Français considèrent la Bio bonne pour l'environnement), les scandales alimentaires à répétition qui ne rassurent pas les consommateurs sur la fiabilité d'une qualité attendue, etc.

L'avenir de ce secteur est prometteur. La consommation alimentaire Bio est de l'ordre de 4% du marché alimentaire. Nous sommes donc loin d'un marché saturé, d'autant plus que les prix baisseront d'autant que les économies d'échelle sur les coûts intermédiaires se feront sentir.

Un plan d'installation de très nombreux producteurs de proximité est nécessaire (60 000 pour les 6 années prochaines en France) pour répondre à une demande de produits locaux très importante et qui ne voit aujourd'hui pas d'offre réellement présente en face. Une structuration sérieuse des filières dans les 4 secteurs de l'agriculture (lait, viande, céréales, fruits et légumes) est également nécessaire pour répondre à une demande importante et qui fiabilisera la traçabilité des origines des matières premières Bio.

EN TANT QUE PRÉSIDENT DE NATEXBIO, POUVEZ-VOUS NOUS DIRE QUELLES SONT LES AMBITIONS DE LA FÉDÉRATION POUR LES PROCHAINES ANNÉES ?

Les ambitions de la Fédération sont d'accompagner ce développement de la consommation Bio française avec les entreprises de la Bio de tous les secteurs d'activité (transformation, distribution, secteur alimentaire, non-alimentaires éco-produits, cosmétiques, compléments alimentaires). L'axe central de cet accompagnement portera sur la préservation des valeurs que la Bio historique a construites et qui ont produit à ce jour une Bio de qualité exemplaire

en France comparativement aux autres pays (même européens). La crainte de la destruction de ces valeurs avec l'arrivée de nouveaux opérateurs de grande taille nous incite à resserrer les rangs de tous ceux qui portent ce projet commun d'une bio responsable, solidaire, qualitative et engagée. La Fédération représente et défend toutes les entreprises et regroupements syndicaux qui vont dans ce sens. C'est un bel enjeu que de fédérer pour façonner l'avenir !

LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES SONT ENTRE L'ALIMENT ET LE MÉDICAMENT, SELON VOUS, COMMENT ARTICULER CE POSITIONNEMENT AVEC LA TENDANCE DE LA BIO ?

« L'aliment est ton premier médicament » ! Ensuite, les compléments alimentaires ont toute leur place pour renforcer « le terrain » de santé de ceux qui ont besoin de consolidation, de soutien, ou de prévention (je pense notamment aux besoins lors de changement de saison).

Pour répondre à votre question, je vois deux niveaux de réponses pour la certification souhaitable des compléments alimentaires :

- La première qui concerne ce que j'appellerais tout l'accompagnement prévention, terrain, régénération, fatigue et problème de santé. Je pense que ces gammes peuvent être en Bio pour la plupart et dans les moindres détails de leurs composants.

- La seconde qui concerne les produits de hautes technologies pour les problématiques plus complexes et des thérapies plus pointues. Et là, les composants seront plus difficiles à obtenir en Bio.

La qualité de l'alimentation Bio sous-tend une qualité de même niveau des compléments alimentaires, et une transparence envers les consommateurs tout aussi assumée que dans la composition des produits. Les fabricants déjà engagés dans cette démarche le savent bien et y répondent correctement.

Fédération NATEXBIO

14 terrasse Bellini
92807 PUTEAUX
Email: contact@natexbio.com
Tél./Fax +33 (0)1 47 75 03 09

EUROPE



EHPM : OUVERTURE DES ADHÉSIONS AUX ENTREPRISES

par Claire Guignier - Synadiet

La fédération européenne des associations de fabricants de compléments alimentaires – EHPM – est désormais ouverte aux adhésions des entreprises.

Créée en 1975, sous l'impulsion de Synadiet, l'EHPM représente les intérêts du secteur des compléments alimentaires devant les institutions européennes. En fournissant à ses membres des informations relatives aux évolutions européennes concernant les compléments alimentaires et en veillant au développement d'un cadre réglementaire approprié à travers l'Union européenne, son action complète celle des associations nationales comme Synadiet.

Jusqu'ici, seules les associations nationales avaient la possibilité d'adhérer à l'EHPM. En ouvrant son adhésion aux entreprises,

la fédération entend se renforcer tout en offrant un service de qualité à ces nouveaux membres. Sous le statut de membres affiliés, les entreprises adhérentes auront la possibilité de participer aux groupes de travail de l'EHPM, de recevoir une veille régulière, d'avoir accès à l'intranet de la fédération et de participer au rendez-vous annuel des membres de la fédération.

Alors que Synadiet est très actif au sein de l'EHPM depuis sa création, nous nous réjouissons de cette évolution. Nous avons besoin d'une fédération européenne forte afin de pouvoir porter la voix du secteur

auprès des institutions européennes. Nous pensons que la création du statut de membre affilié pour les entreprises va en ce sens. Elle permet à l'EHPM de se nourrir de l'expertise des entreprises tout en préservant le rôle clé des associations nationales.

Si vous êtes intéressés par cette possibilité d'adhérer à l'EHPM, veuillez contacter directement le secrétariat de l'EHPM à info@ehpm.org

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : 6 LEVIERS D'ACTION POUR LE SECTEUR

par Claire Guignier - Synadiet

Synadiet a adopté ses propositions pour les élections européennes. Regroupés en 6 axes d'actions, les 17 propositions de Synadiet visent à garantir la croissance du secteur des compléments alimentaires.

Si elles sont appliquées, ces propositions permettront de développer l'export et l'emploi dans le secteur, d'offrir une voie de diversification pour les agriculteurs, de libérer l'innovation, et d'encourager l'implication de la population dans l'entretien de son capital santé.

ZOOM SUR LES 6 LEVIERS D'ACTION

Plus spécifiquement, le premier axe du document contient notre demande en faveur d'une plus grande harmonisation européenne.

Une telle harmonisation des listes de plantes, de substances, et des niveaux de vitamines et minéraux utilisés dans les compléments alimentaires permettrait en effet d'accroître le bon fonctionnement du marché intérieur. Le deuxième axe contient notre demande d'une réglementation spécifique aux plantes avec la prise en compte de la tradition et de la gradation des allégations. Le troisième axe est celui de l'innovation, il vise à faire évoluer le cadre d'évaluation des allégations. Le quatrième, concerne le soutien à l'export du secteur. Enfin, le Vème et le VIème axes visent à améliorer la cohérence de la

législation européenne et son respect par les Etats membres.

Nous porterons ces 17 propositions tout au long de la campagne pour les élections européennes, puis tout le long de la nouvelle législature. Le secteur des compléments alimentaires est en effet très majoritairement encadré par la réglementation européenne. Il est donc particulièrement crucial de faire entendre notre voix lors de ces élections.

Les propositions de Synadiet sont disponibles sur www.synadiet.org

AGENDA



LES 17ÈME ATELIERS DE NUTRITION DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

13 décembre 2018

Lille

www.nutrition.pasteur-lille.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SYNADIET

5 février 2018

Maison de la Chimie, Paris
www.synadiet.org

FORMATION SYNADIET

Réglementation des compléments alimentaires à base de plantes

21 mars 2019

Cercle national des armées, Paris
www.synadiet.org/formations

PHARMAGORA PLUS

30-31 mars 2019

Salon des professionnels de la Pharmacie
Paris, porte de Versailles
www.pharmagoraplus.com/

VITAFODDS EUROPE

7-9 mai 2019

Salon international des compléments alimentaires et des aliments diététiques
Palexpo, Genève, Suisse
www.vitafoods.eu.com

FORMATION SYNADIET

Réglementation des allégations : communication vers le grand public et les professionnels de santé

6 juin 2019

Cercle national des armées, Paris
www.synadiet.org/formations

NUTRIFORM BUSINESS DAYS

11-12 septembre 2019

Congrès international des compléments alimentaires
Saint-Raphaël
www.nfbd.fr

 événements auxquels Synadiet participe

 événements organisés par Synadiet

 partenariats Synadiet

NOUVEAUX ADHÉRENTS

AROMA CELTE Laboratoire / BREIZH ALGAE & PLANT

Spécialités : Conception, fabrication et commercialisation de compléments alimentaires innovants aux huiles essentielles, algues, et cosmétiques marines.
Situation géographique : 22 – SAINT AGATHON
Site Internet : www.aroma-celte.com

BIO ULTIME SAS

Spécialités : Développement et commercialisation de compléments alimentaires, cosmétiques et superfoods.
Situation géographique : 83 - FREJUS
Site Internet : www.orfito.com

FERRING SAS

Spécialités : Laboratoire biopharmaceutique spécialisé dans la recherche, la fabrication et la commercialisation de produits de santé et de compléments alimentaires innovants dans les domaines de la procréation médicalement assistée, de la santé de la femme, de la gastro-entérologie, de l'urologie, de l'endocrinologie et de la rhumatologie.
Situation géographique : 94 - GENTILLY
Site Internet : www.ferring.fr

HORUS PHARMA Laboratoires

Spécialités : Ophtalmologie, micronutrition oculaire, affection des paupières, contactologie et chirurgie oculaire.
Situation géographique : 06 – SAINT LAURENT DU VAR
Site Internet : www.horus-pharma.com

ORGANIC FOR SCIENCE LAB

Spécialités : Organic for Science Lab accompagne ses clients pour le développement de compléments alimentaires et autres produits innovants dans le domaine de la santé et de la cosmétique.
Situation géographique : 98 - MONACO
Site Internet : www.ofslab.com

RNI Conseil

Spécialités : RNI Conseil est un cabinet de conseil spécialisé en affaires réglementaires et scientifiques dans le domaine des produits de nutrition, de santé et de beauté ainsi que dans le domaine des produits frontières comme les dispositifs médicaux, les produits chimiques et les médicaments traditionnels à base de plantes.
Situation géographique : 49 - ANGERS
Site Internet : www.rni-conseil.com

SANOFIRM SAS

Spécialités : Fabrication clé en main et commercialisation de compléments alimentaires sous formats innovants à visée bien-être et beauté.
Situation géographique : 75 - PARIS
Site Internet : www.evoleum.fr

SAS UP SYNERGIE

Spécialités : Laboratoire spécialisé sur l'aromathérapie scientifique « sos Aroma » sous forme de complexes à statuts Compléments Alimentaires, Biocide & Cosmétiques.
Situation géographique : 35 – MAURE DE BRETAGNE
Site Internet : www.sos-aroma.com

TUPA MIX

Spécialités : Conseil, conception, fabrication, conditionnement et commercialisation de compléments alimentaires issus de l'agriculture biologique.
Situation géographique : 37 - VEIGNE
Site Internet : www.tupamix.com

NOS ADHÉRENTS

LABORATOIRE AROMA CELTE



AROMA CELTE
Une marque Olmix Group

Aroma Celte conçoit, développe et commercialise des compléments alimentaires à base d'huiles essentielles BIO associées aux algues.
Le concept Aroma Celte® est de rendre accessible à tous, des complexes innovants et sécurisés aux huiles essentielles en gélule, avec comme support le LITHOTHAMNE en poudre, riche en carbonate de calcium, afin de traiter l'équilibre acido-basique premier axe de travail d'Aroma Celte®. Cette technologie unique et innovante permet à l'entreprise d'accéder à tout le potentiel thérapeutique des huiles essentielles de manière sûre et efficace tout en régulant l'équilibre acido-basique du corps. C'est après 15 années comme homéopathe et naturopathe, que Bruno Obriot crée en 2011 Aroma Celte. En 2017, l'entreprise intègre le Groupe Olmix afin de soutenir son ascension à l'international.

Laboratoire Aroma Celte

ZA de Kerhollo
22200 Saint-Agathon
Tel : 02.96.92.43.70
aroma-celte@olmix.com
www.aroma-celte.com

HEDELAB



Hedelab® Hedelab est un producteur de compléments alimentaires doté d'un outil industriel/logistique de 6000 M² et certifié ISO 22 000 et Bio existant déjà depuis 1974 en Belgique.
Notre mission est exclusivement de contribuer au développement de nos clients B to C en leur apportant des solutions de compléments alimentaires innovantes.
Nous fabriquons des compléments alimentaires sous formes sèches et liquides, à destination des humains sur les principaux segments du marché dans les domaines de la santé, du bien-être et de la nutrition sportive. Nous traitons de nombreuses galéniques innovantes (gélules, comprimés, pot de poudres, sticks, Cap Drink, Doy Pack, ampoules, unidoses, bouteilles variées..).

Hedelab SA

138 route de Wallonie
7011 Belgique
info@hedelab.be
www.hedelab.com

QUESTION D'ADHÉRENT

EST-IL POSSIBLE D'UTILISER UNE HUILE ESSENTIELLE EN TANT QU'ARÔME DANS UN COMPLÉMENT ALIMENTAIRE ?

La DGCCRF a réalisé une Fiche Pratique Huiles Essentielles dans laquelle il est indiqué :

« La réglementation européenne relative aux arômes a prévu un certain nombre de dispositions, notamment celles relatives à l'étiquetage et aux obligations des responsables de la première mise sur le marché. D'une façon générale, **toutes les sources végétales susceptibles d'être utilisées pour la fabrication d'huiles essentielles à des fins d'aromatisation ont été évaluées par le Conseil de l'Europe et recensées dans un Livre bleu** où figurent les conditions d'utilisation se rapportant à chaque source (variété et partie de plantes autorisées, teneur en principes actifs, etc.). Les huiles essentielles provenant de ces plantes peuvent donc être utilisées dans l'alimentation, **à condition que leur dose d'emploi soit compatible avec une utilisation en tant qu'arôme ou aromatisant (d'une façon générale, cela signifie 2 % au maximum).**»

Le syndicat SIMPLES met à disposition sur son site internet, la liste des plantes présentes dans le Livre bleu :

Pour être utilisée en tant qu'arôme, une huile essentielle doit donc remplir les conditions suivantes :

- être bien utilisée pour ses propriétés aromatisantes,
- la plante doit faire partie de la liste des plantes du Livre Bleu (joindre la preuve de l'inscription de la plante source de l'huile essentielle sur la liste des plantes du Livre Bleu, à la déclaration),
- être mise en œuvre à une quantité inférieure à 2 %.

Attention, si une huile essentielle est utilisée en tant qu'arôme, elle n'est donc pas un actif et ne peut, de ce fait, pas présenter d'allégation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Christelle CHAPTEUIL, Laboratoires JUVA Santé	Présidente
Nicolas CAPPELAERE, Laboratoires INELDEA	Vice-Président et représentant de SYNADIET à l'EHPM
Philippe LARATTE, GROUPE NATURE	Vice-Président et trésorier
Briac LE LOUS, URGO Healthcare	Vice-Président
Christophe RIPOLL, NATINOV	Vice-Président
Fabienne ALLARD, NATURACTIVE PIERRE FABRE	Vice-Président
Jacques CHEVALLET, Laboratoires ARKOPHARMA	
Emilie FAURE, VITAMIN SYSTEM - MARKETING DISTRIBUTION	
Hélène KERGOSIEN, EUROMED	
Marie-Pascale LEGRAND, CGD - Laboratoires YALACTA	
Jean-Christophe MANO, PHARMANAGER Group	
Léa PERTUSA, Laboratoires SVM	
Arnaud de Saint-TRIVIER, THERA-SANA	
Michel de SARRIEU, FLEURANCE NATURE	

ÉQUIPE PERMANENTE DE SYNADIET

Delphine DUPONT	Directrice Générale
Laetizia ANZIANI	Office Manager
Claire GUIGNIER	Responsable des Affaires publiques et de la Communication
Sophie LEHOUX	Responsable Administrative
Maryline NOGENT	Secrétaire Comptable
Gabrielle VENTURA	Responsable Scientifique
Elodie VEYRET	Responsable des Affaires réglementaires



Syndicat National des Compléments Alimentaires

101 rue Saint-Lazare - 75009 Paris - France
Tél. : +33 1 44 73 01 84
nouscontacter@synadiet.org
www.synadiet.org

LA LETTRE SYNADIET

BULLETIN TRIMESTRIEL DU SYNDICAT NATIONAL DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES